

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 MARS 2019 – 19H00
Maison du numérique – St Clément les Places

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (Chatelus – suppléant), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Patrice CARTERON (Grammond), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Bruno GOUJET (Longessaigne), François DUMONT (MARINGES), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT (Montrottier), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Daniel FOL (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Monique CHARDON (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Sylvie THOUVENIN, Agnès GRANGE, Bruno THIOLLIER (St Symphorien sur Coise), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Jean-Jacques VRAY (VIRICELLES), Hervé MICHEL (VIRIGNEUX)

Membres excusés : Marc BENES (Chatelus), Jean Claude PICARD (Duerne – pouvoir donné à Régis CHAMBE), Michel BONNARD (St Martin en Haut), Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière),

Membres absents : Pascal FICHET (Brullioles), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset – **présent jusqu'à 19H45**), Michel GUILLARME (Ste Foy l'Argentière), Bernard CHAZELLES (Villechenève),

Autre membre : siège non encore pourvu suite décès élue Montrottier

DEVELOPPEMENT DURABLE

Station de distribution GNV – principe de construction et transfert de délégation

Le conseil communautaire,

- Vu l'étude de faisabilité démontrant le partenariat possible avec plusieurs entreprises situées à St Symphorien s/Coise et St Martin en Haut pour le démarrage d'une station de distribution de GNV et une potentialité de développement à moyen terme,
- Considérant l'opportunité d'une installation sur la ZA Croix Chartier à proximité de la station de méthanisation,

- Considérant que la commune de St Denis s/Coise est seule compétente pour de telles réalisations, dans le cadre de la clause de compétence générale,
- Considérant que le CGCT prévoit la possibilité pour une collectivité de déléguer sa compétence à un autre échelon dans un cadre conventionnel,
- Vu le projet de convention de délégation de la compétence « station de distribution de GNV » entre la commune de St Denis s/Coise et la CCMDL,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le principe du projet de construction d'une station de distribution de gaz naturel véhicules sur la ZA de Croix Chartier à St Denis s/Coise,

APPROUVE le transfert de délégation de compétence entre la commune de St Denis s/Coise et la CCMDL et la convention afférente,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

FINANCES

Approbation des comptes administratifs 2018 pour l'ensemble des budgets

Le conseil communautaire,

- Vu les comptes administratifs 2018 portés à la connaissance des conseillers communautaires, validés par Mme THOLY, Comptable du Trésor,
- Considérant les différents éléments présentés et discutés,

Après que le Président ait quitté la salle de délibération

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les comptes administratifs 2018 avec leurs résultats tels que présentés

Approbation des comptes de gestion 2018 pour l'ensemble des budgets

Le conseil communautaire,

- Vu les comptes de gestion dont la concordance des écritures avec les comptes administratifs a été validée par Mme THOLY, Comptable du Trésor,
- Considérant les différents éléments présentés et discutés,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les comptes de gestion 2018

Approbation des 20 budgets primitifs (1 principal et 19 annexes) et affectations des résultats

Le conseil communautaire,

- Vu les propositions de budgets primitifs consolidées (1 principal et 19 budgets annexes) représentant avec les écritures d'ordre un montant total de 62,793 millions d'euros se répartissant pour 33,700 millions en fonctionnement et 29,092 millions en investissement,
- Considérant les différents éléments présentés et discutés,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les 20 budgets primitifs (principal et annexes) représentant un montant global de 62.792.812 €.

APPROUVE l'affectation des résultats telle que présentée.

Approbation des taux d'imposition pour 2019

Le conseil communautaire,

- Vu les taux appliqués en 2018 sur les 4 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, contribution foncière économique),
- Considérant la proposition du Bureau d'appliquer une augmentation de 2% sur 3 de ces taxes (hors CFE) pour l'exercice 2019,

Par 26 voix pour, 6 contre et 5 abstentions

APPROUVE les taux des 4 taxes susmentionnées comme suit :

	Taux 2018 CCMDL	Taux 2019 approuvés
Taxe Habitation (TH)	8,02 %	8,18 %
Foncier Bâti (FB)	1,53 %	1,56 %
Foncier Non Bâti (FNB)	3,85 %	3,93 %
Contribution Foncière économique (CFE)	25,97 %	25,97 %

Approbation participation financière aux différents syndicats de rivières pour 2019

Le conseil communautaire,

- Considérant l'adhésion de la CCMDL à 6 syndicats de rivières différents du fait de sa situation géographique pour les compétences GEMAPI et hors GEMAPI,
- Vu les participations financières fixées en fonction de critères propres à chacune des structures, du périmètre concerné par notre territoire et des projets,
- Considérant les demandes de participation formulées par ces 6 syndicats de rivières pour l'année 2019,

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE les participations financières 2019 comme suit :

Syndicats	Montants	Nombre de communes
SMAGGA	8.761,00 €	2
SMAELT	45.000,00 €	10
SAGYRC	180,54 €	1
SIMA COISE	56.400,00 €	16
	+ reste à charge travaux 45.000,00 € soit un total de 101.400,00 €	
SYGR	1.342,25 €	1
SYRIBT	100.409,00 €	14

Syndicat de rivières Brévenne Turdine – Evolution des contributions financières et engagement pluriannuel 2019-2021

Le conseil communautaire,

- Considérant la demande du Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT) relative à un engagement pluriannuel lié à un programme travaux pour les années 2019-2021,
- Vu le plan de financement prévoyant une hausse progressive des participations des EPCI adhérent au SYRIBT pour les années 2020 et 2021, en raison
 - des projets structurants programmés (barrage écrêteur de crue, restauration morphologique de secteurs très dégradés et urbanisés tels que La Giraudière ou l'entrée ouest de Tarare),

- de la baisse des financements extérieurs,
- de la nécessité d'un recours à l'emprunt
- de la volonté de garder sur le long terme un pouvoir d'actions minimal (pour l'entretien des berges par exemple),
- Vu la fixation des contributions des EPCI pour la période 2019-2021,

Par 35 voix pour et 2 abstentions,

APPROUVE les augmentations de participations financières pour les années à venir comme suit :

	Total	CCPA	COR	CCMDL	CCBPD
Pourcentage de participation	100%	47,82%	30,4%	21,05%	0,73%
Contribution 2019	477 000€	228 101€	145 008€	100 409€	3 482€
Proposition 2020	517 000€	247 229€	157 168€	108 829€	3 774€
Proposition 2021	557 000€	266 357€	169 328€	117 249€	4 066€

ECONOMIE

ZA Villedieu (Chevrières) – acquisition tènement des Consorts Pallandre

Le conseil communautaire,

- Considérant les différents échanges avec l'indivision PALLANDRE en vue de l'acquisition par la CCMDL de la parcelle B 885 d'une surface de 1 000 m² attenant à la ZA de Villedieu à Chevrières,
- Vu l'acte notarié signé chez Maître Pellegrin en 2012 pour une cession au prix de 12 € / m²,

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'acquisition de la parcelle B 885 d'une surface de 1 000 m², au prix de 12 € / m², aux Consorts Pallandre en vue de l'extension de la ZA de Villedieu à Chevrières,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir pour finaliser cette acquisition.

RDI – convention abondement au fonds de prêt/garantie et adhésion

Le conseil communautaire,

- Considérant le bilan positif de l'accompagnement financier des entreprises par RDI, permettant ainsi le développement économique de notre territoire communautaire, soit, en 2018, 12 dossiers présentés dont 11 ont bénéficié d'une aide (8 garanties sur emprunt bancaire, 11 prêts à la création/reprise, 3 prêts d'honneur au développement et 1 subvention Cap Jeune),
- Vu la demande d'adhésion 2019 pour un montant de 150 €,
- Vu la demande d'abondement au fonds de prêts/garantie pour un montant de 12.000 €

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE les participations financières susdites pour l'exercice 2019.

CULTURE

Demande de subventions diverses

Le conseil communautaire,

- Considérant les demandes de subventions émanant de
 - o la MJC de St Symphorien sur Coise pour le projet Ciné Cliché concernant la thématique « utilisation du numérique et respect de la vie privée »,
 - o L'ARAIRE pour la poursuite de ses actions de recherche et de diffusion sur le patrimoine des Monts et coteaux du Lyonnais (4.000 €)
- Sur proposition du bureau,

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'octroi de subventions aux deux structures susmentionnées comme suit :

- o MJC de St Symphorien sur Coise pour un montant de 300 €,
- o L'ARAIRE pour un montant de 3.000 €

SOLLICITE la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec L'Araire en vue de la mise en place d'animations et/ou actions sur le territoire de la CCMDL.

Organisation de spectacles vivants et concerts - Tarifs à approuver

Le conseil communautaire,

- Considérant les projets de spectacles vivants et concerts organisés par les services communautaires, dans le cadre de l'accès à la culture pour tous encouragée par la DRAC, le Département et la Région,
- Vu la proposition de tarification des entrées aux prix de
 - o 3 € / élève pour les spectacles vivants, à facturer aux écoles dans le cadre d'une convention partenariale,
 - o 3 € / enfant de moins de 18 ans et 5 € / adulte pour les entrées concerts,

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE la poursuite des projets de spectacles vivants au profit des élèves du territoire, dans le cadre de l'accès à la culture pour tous,

APPROUVE la programmation de concerts dans ce même cadre,

APPROUVE l'application des tarifs susmentionnés,

DIT que les entrées des spectacles vivants au profit des élèves du territoire seront facturées aux écoles participantes dans le cadre d'une convention partenariale,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir.

AGRICULTURE

LA MARQUE COLLECTIVE – contractualisation 2019-2020

Le conseil communautaire,

- Considérant les missions portées par La Marque Collective, de promotion du territoire, de son identité et de ses produits,
- Considérant le projet d'accompagnement d'une démarche de partenariats interprofessionnels durables entre metteurs en marché et producteurs, avec pour missions qui seraient confiées à La Marque Collective,
 - o l'animation d'une action autour de la planification/contractualisation, accompagner des metteurs en marché et producteurs,
 - o l'organisation d'un évènement temps fort de mise en relation, concrétisant la contractualisation pour certains acteurs,

- Considérant que le coût de prestations est estimé à 18.000 € et qu'un financement Leader à hauteur de 14.400 € sera sollicité, soit 80 %,
- Considérant qu'il est convenu que le reste à charge sera déduit de la subvention annuelle 2019 allouée à l'association Marque Collective à approuver dans cette même séance,
- Vu le projet de convention de partenariat tripartite liant la CCMDL avec La Marque Collective pour préciser les modalités du partenariat et avec le SOL pour la contribution financière,

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE le portage de l'action décrite ci-dessus par la CCMDL, pour Monts et Coteaux,
APPROUVE la convention de partenariat avec La Marque Collective pour le projet d'accompagnement, moyennant une participation financière de 18.000 €, et avec le SOL pour acter le montant de leur participation financière de 20.444 € calculée au prorata du nombre de communes sur le reste à charge, déduction faite de la subvention Leader,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention Leader à hauteur de 80 % soit 14.400 €,

DIT que le reste à charge pour la CCMDL s'élèverait à 1.544 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec La Marque Collective et le SOL.

Le Lyonnais Monts et Coteaux – convention annuelle tripartite 2019 CCMDL/SOL/ Marque collective

Le conseil communautaire,

- Considérant les missions de l'association « Marque Collective - Le Lyonnais Monts et Coteaux » en matière de promotion des produits et services du territoire,
- Considérant les nouvelles actions que s'engage à mettre en œuvre l'association, à savoir :
 - o Mise en lien des professionnels et des metteurs en marché
 - o Accompagnement et professionnalisation des adhérents
 - o Valorisation des produits et des savoirs-faire du territoire auprès du grand public
- Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens pour 2019 portant mention de la participation financière pour cet exercice qui s'élève à 17.500 € et du reste à charge pour la CCMDL de 1.544 € au titre de la prestation indiquée au point précédent, à déduire de la subvention 2019,

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE le versement d'une participation 2019 de 15.956 € (17.500 € - 1.544 €),

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens pour 2019,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

SOLIDARITES ACTIVES

Convention avec l'AMAD pour les services de maintien à domicile proposés sur la commune de Ste Catherine

Le conseil communautaire,

- Vu la convention signée avec la COPAMO en date du 15 février 2018, conformément à la délibération du 19 décembre 2017, concernant les services effectués par l'AMAD sur Ste Catherine,
- Vu l'avenant à la convention susvisée, signé le 18 juin 2018 en vertu de la délibération du 29 mai 2018,
- Vu le projet de convention 2019 et la proposition de subvention de 2.015 € calculée sur les mêmes bases que les autres associations,

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet de convention 2019 à passer avec l'AMAD et la commune de Ste Catherine,

APPROUVE la participation de 2.015 € pour l'exercice 2019,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la présente convention.

TRES HAUT DEBIT

Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 27 février 2018 approuvant la signature de la convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre optique très haut débit avec l'Etat, le Département et Orange,
- Vu le projet d'avenant prévoyant :
 - o l'application de pénalités aux opérateurs si les objectifs ne sont pas atteints,
 - o un accord de co-investissement entre SFR et Orange sur 54 communes réparties sur 3 EPCI (CCPA, CCBPD, CAVBS) permettant d'éviter le doublement inutile des réseaux.

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre optique,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

Le Président
Régis CHAMBE

